

Aide aux entreprises impactées par les mesures liées à l'épidémie de COVID 19 -Loyer du mois d'Avril 2021

GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION

<https://monespace-aidesentreprises.maregionsud.fr>

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur vous accueille sur sa plateforme vous permettant de déposer en ligne votre demande d'aide.

VOUS ETES :

- Une entreprise, artisan ou commerçant inscrit au registre du commerce et des sociétés et/ou répertoire des métiers et les entreprises de l'économie sociale et solidaire ayant une activité économique dont l'établissement est implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupant jusqu'à 5 salariés, dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur ou égal à 400 000 € H.T et signataire(s) d'un bail locatif auprès d'un bailleur privé dont le loyer a été acquitté pour le mois d'avril 2021

L'aide porte exclusivement sur le/les établissements de vente et de prestation appartenant à l'entreprise ne pouvant accueillir du public au mois d'avril 2021 selon les dispositions des décrets fixés par l'Etat (notamment celui du 19 mars 2021) et spécifiquement relevant des commerces et établissements recevant du public (ERP) et des restaurants et débits de boissons ;

Pour déposer une demande, connectez vous sur : <https://monespace-aidesentreprises.maregionsud.fr>

Pour une première connexion : cliquez sur "je crée mon compte" Complétez et cliquez sur S'inscrire

Si vous avez déjà un compte existant, cliquez sur se connecter Complétez et cliquez sur Se connecter

Chaque entreprise crée son compte **et conserve ses identifiants indispensables pour les connexions futures :**

PAGE D'ACCUEIL

Vous êtes sur l'écran « Bienvenue », vous visualisez votre espace qui est constitué d'un menu déroulant sur la partie haute de l'écran et d'un espace personnalisé pour accéder rapidement à vos informations.

Il est fortement conseillé **de vérifier votre profil, le compléter** si nécessaire et **créer ou ajouter des établissements**, Vous accédez aux dispositifs en ligne pour lesquels vous pourrez, en fonction de votre situation, déposer une demande d'aide. Nous vous invitons à prendre connaissance du cadre d'intervention du dispositif et des conditions d'éligibilité. Vous trouverez la liste des pièces à fournir à la fin de chaque cadre d'intervention.

DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE :

1 dossier sera déposé par établissement concerné par le dispositif. L'entreprise ajoutera son ou ses établissements à partir de son profil. Lors du dépôt du dossier, il sera demandé de sélectionner l'établissement concerné impacté par les mesures de fermeture au public et de renseigner le formulaire.

- A partir de Déposer une demande d'aide individuelle, cliquez sur « ici », vous aurez accès aux dispositifs en ligne dont l'aide au loyer du mois d'Avril 2021

Vous prenez connaissance du cadre d'intervention et des pièces à produire.

- Cliquez sur « Aide aux Entreprises Loyer d'Avril 2021 » puis sur « Faire une demande » pour accéder au formulaire du dispositif.

Puis remplissez les champs et cliquez sur « Suivant » jusqu'à la fin du formulaire.

- Vous arrivez sur le récapitulatif de votre demande, nous vous invitons à relire vos informations ET cochez les cases en bas de page puis cliquez sur « Valider ma demande d'aide » pour déposer votre dossier.

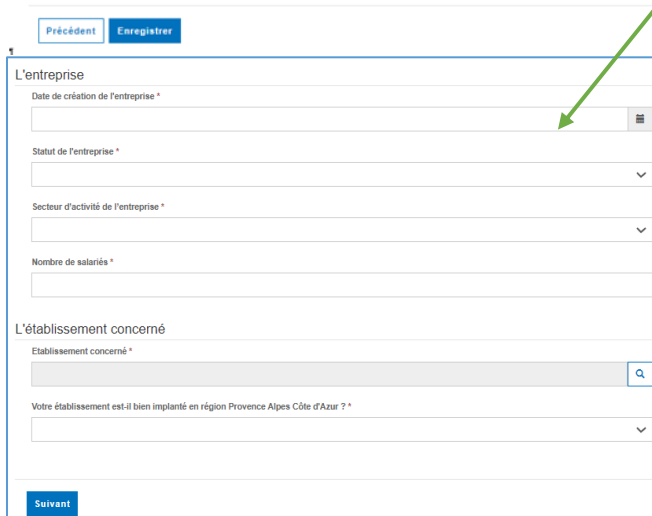
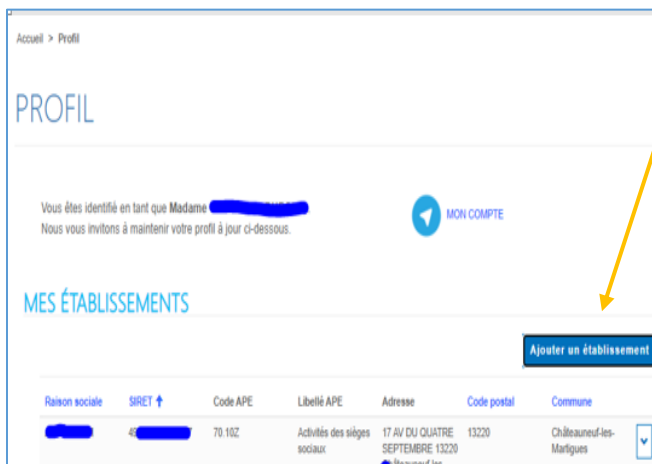
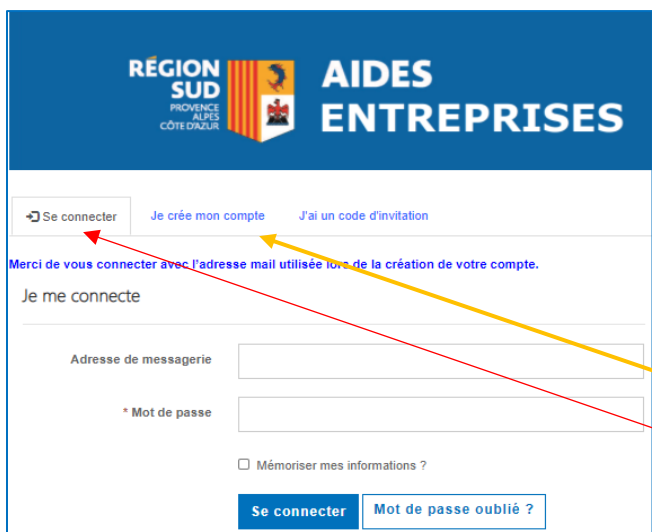
Vous pouvez finaliser votre dossier dans un second temps. Votre dossier sera enregistré dans vos « Brouillons » que vous retrouverez dans le menu en haut de votre écran, dans Aides aux Entreprises. En cliquant sur votre dossier à partir de vos brouillons, vous pourrez reprendre votre démarche, **joindre les pièces administratives** et finaliser toute la procédure de saisie jusqu'au dernier écran.

Lorsque la demande est déposée en ligne, vous recevrez un mail de confirmation avec le récapitulatif de votre saisie.

Une fois déposé, votre dossier est consultable dans l'onglet « Aides aux Entreprises » puis « Demandes en cours ».

A titre d'information, pour suivre l'évolution de votre dossier :

- ✓ **Au statut « Brouillon »** : votre dossier n'est pas déposé auprès des services de la Région vous êtes invité à le finaliser
- ✓ **Au statut « instruction en cours »** : Votre dossier est en cours d'instruction par les services de la Région.
- ✓ **Au statut « en attente d'information »** le dossier est incomplet, les services sont en attente de pièces administratives
- ✓ **Au statut « notifié »** : votre dossier a été instruit, vous pourrez prendre connaissance de la notification d'accord ou de rejet dans votre dossier.



Dans le cadre de son instruction, la Région est susceptible de vous demander des éléments ou pièces complémentaires directement depuis le portail. Vous devrez alors vous connecter à votre espace personnel pour y répondre. **Tous les échanges avec la Région doivent être effectués en ligne depuis votre espace personnel.**

BESOIN D'AIDE ?

- **Lors de votre saisie des éléments du dossier, vous avez une difficulté ou une question à poser ou une précision à apporter à votre demande :**
 - À partir de votre dossier de demande d'aide, positionnez-vous dans la partie « Commentaire » du dossier et rédiger l'objet de votre demande.
- **Vous avez une question à poser :**
 - Formulez une « demande d'information » directement depuis le portail en cliquant sur l'onglet « Messages » puis « Créer un message ».

La Région vous répondra directement sur votre espace personnel. Pour consulter les échanges avec les gestionnaires de la Région, utilisez le même menu « Messages ».
- **Une permanence téléphonique** à votre disposition au **0805.805.145**